

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2010

présenté à

l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juillet 2011

de l'Association

ACTEURS

Siège social :

26, rue Henri René
34000 MONTPELLIER



ASSOCIATION ACTEURS

26, rue Henri René
34000 MONTPELLIER

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association ACTEURS tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur le point exposé dans la partie « Règles et méthodes comptables » de l'Annexe des comptes annuels, aux paragraphes « Continuité d'exploitation ».

Il en résulte que l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée si certaines subventions n'étaient pas reconduites, (ou compensées par de nouvelles recettes pour celles qui ne sont pas renouvelées pour 2011).

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

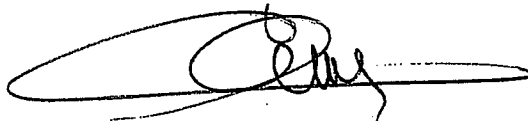
III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

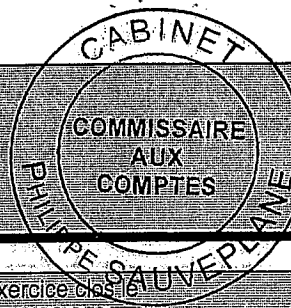
La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la première partie de ce rapport.

Fait à Montpellier,
Le 22 juin 2011

Cabinet Philippe SAUVEPLANE SARL
Commissaire aux comptes

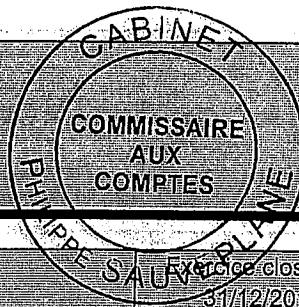


Philippe SAUVEPLANE



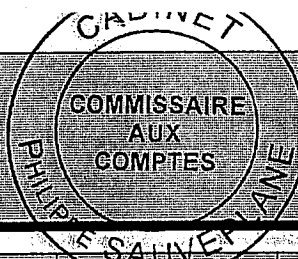
ACTIF	Exercice clos le	Exercice précédent
	31/12/2010 (12 mois)	31/12/2009 (12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	939	939				
Installations techniques, matériel & outillage Industriels	1 088	661	427	0,15	644	0,33
Autres immobilisations corporelles	17 277	9 874	7 403	2,63	4 180	2,15
Autres immobilisations financières	920		920	0,33	920	0,47
TOTAL (I)	20 224	11 474	8 750	3,11	5 744	2,66
Actif circulant						
Avances & acomptes versés sur commandes	2 389		2 389	0,85	2 426	1,25
Clients et comptes rattachés	166 347		166 347	59,20	88 582	45,58
Autres créances						
Autres	2 227		2 227	0,79	1 452	0,75
Disponibilités	99 268		99 268	35,33	95 746	49,27
Charges constatées d'avance	2 033		2 033	0,72	387	0,20
TOTAL (II)	272 263		272 263	98,89	188 594	97,04
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	292 487	11 474	281 012	100,00	194 338	100,00



PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2010 (12 mois)		31/12/2009 (12 mois)	

Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	70 744	25,17	63 432	32,64
Autres réserves	69 359	24,68	69 359	35,89
Résultat de l'exercice	-10 042	-3,56	7 313	3,76
TOTAL (I)	130 061	48,28	140 103	72,09
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour charges	3 231	1,15	2 729	1,40
TOTAL (III)	3 231	1,15	2 729	1,40
Emprunts et dettes				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 898	0,68	1 619	0,83
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	13 082	4,66	10 545	5,43
. Organismes sociaux	29 250	10,41	19 714	10,14
. Autres impôts, taxes et assimilés	4 188	1,49	2 383	1,23
Autres dettes	15 197	5,41	17 245	8,87
Produits constatés d'avance	84 106	29,93		
TOTAL (IV)	147 720	52,57	51 506	26,50
TOTAL PASSIF (I à V)	281 012	100,00	194 338	100,00



COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le	Exercice précédent	Variation	
	31/12/2010 (12 mois)	31/12/2009 (12 mois)	absolue (12 / 12)	%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Production vendue services	1 020		1 020	100,00	1 149	100,00	-129	-11,22
Chiffres d'Affaires Nets	1 020		1 020	100,00	1 149	100,00	-129	-11,22

Subventions d'exploitation	258 903	N/S	214 175	N/S	44 728	20,88
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	6 170	604,90	1 408	122,54	4 762	338,21
Autres produits	185	18,14	284	24,72	-99	-34,85
Total des produits d'exploitation	266 279	N/S	217 016	N/S	49 263	22,70
Autres achats et charges externes	73 769	N/S	57 378	N/S	16 391	28,57
Impôts, taxes et versements assimilés	6 415	628,92	3 532	307,40	2 883	81,63
Salaires et traitements	141 190	N/S	107 598	N/S	33 592	31,22
Charges sociales	51 738	N/S	37 978	N/S	13 760	36,23
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 264	320,00	2 755	239,77	509	18,48
Autres charges	20	1,96	324	28,20	-304	-93,82
Total des charges d'exploitation	276 397	N/S	209 565	N/S	66 832	31,89
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-10 118	991,95	7 452	648,56	-17 570	-235,77
Autres intérêts et produits assimilés	578	56,67	261	22,72	317	121,46
Total des produits financiers	578	56,67	261	22,72	317	121,46
Total des charges financières						
RÉSULTAT FINANCIER	578	56,67	261	22,72	317	121,46
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-9 540	935,28	7 713	671,28	-17 253	-223,68
Total des produits exceptionnels						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	502	49,22	400	34,81	102	25,50
Total des charges exceptionnelles	502	49,22	400	34,81	102	25,50
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-502	-49,21	-400	-34,80	-102	-25,49
Total des Produits	266 857	N/S	217 277	N/S	49 580	22,82
Total des Charges	276 899	N/S	209 965	N/S	66 934	31,88
RÉSULTAT NET	-10 042	984,50	7 313	636,47	-17 355	-237,31
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2010 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2009 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 281 012,47 E.

Le résultat net comptable est une perte de 10 042,25 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/06/2011 par le conseil d'administration.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

La continuité de l'exploitation est conditionnée au renouvellement des subventions obtenues en 2010.

Il en résulte que l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite d'activité, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée si ces subventions n'étaient pas reconduites.

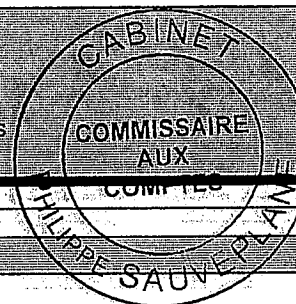
2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés

« Conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi n°2005-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 TM et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 TM doivent publier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Le montant brut total s'élève à 51 273 TM pour cet exercice. »

l'effectif moyen au 31/12/2010 est de 6



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 20 224

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	939			939
Immobilisations corporelles	21 440	6 269	9 345	18 365
Immobilisations financières	920			920
TOTAL	23 299	6 269	9 345	20 224

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 11 474

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	939			939
Immobilisations corporelles	16 616	3 264	9 345	10 535
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	17 555	3 264	9 345	11 474

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

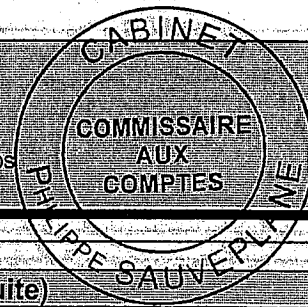
Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	939	939	0	1 ans
Matériel	1 088	661	427	5 ans
Installations agencements	5 616	3 796	1 820	de 8 à 10 ans
Mat.de bureau et informat	11 660	6 078	5 582	de 4 à 5 ans
TOTAL	19 304	11 474	7 830	

3.2 - Etat des créances = 171 526

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	920		920
Actif circulant & charges d'avance	170 606	170 606	
TOTAL	171 526	170 606	920

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 2 805

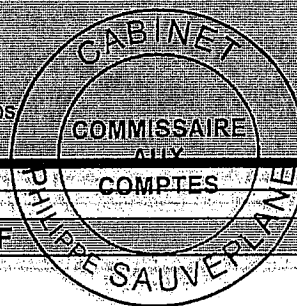
Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	2 227
Disponibilités	578
TOTAL	2 805



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Charges constatées d'avance = 2 033

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Provisions = 3 231

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	2 729	502			3 231
TOTAL	2 729	502			3 231

4.2 - Etat des dettes = 147 720

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 898	1 898		
Dettes fiscales & sociales	46 519	46 519		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	15 197	15 197		
Produits constatés d'avance	84 106	84 106		
TOTAL	147 720	147 720		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 23 069

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établi. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	18 168
Autres dettes	4 901
TOTAL	23 069

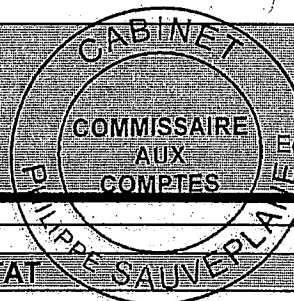
4.4 - Produits constatés d'avance = 84 106

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4.5 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Fonds Associatif avec droit de reprise	70 744 TM
Réserves Pertes d'emploi	69 359 TM

La provision mentionnée dans le cadre 4.1 concerne les engagements retraite.

**5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 020**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Produits des activités annexes	1 020	100,00 %
TOTAL	1 020	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

La plupart des subventions obtenues ne seront définitivement acquises qu'après la production d'un bilan financier et sa validation par le (ou les) organisme (s) financeur (s).

Cette procédure se plaçant par définition après l'arrêté des comptes, la décision du (ou des) financeur (s) n'est pas encore connue à la date de réunion du Conseil d'Administration. Mais celui-ci estimant que les objectifs et les conditions d'attribution sont respectés, a décidé de constater les produits correspondants.

ASSOCIATION ACTEURS

26, rue Henri René
34000 MONTPELLIER

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

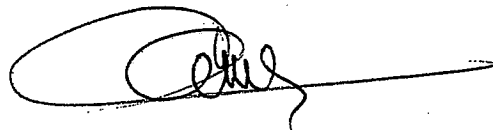
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Montpellier,
Le 22 juin 2011

Cabinet Philippe SAUVEPLANE SARL
Commissaire aux comptes



Philippe SAUVEPLANE

